



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 25/03/2025

DELIBERATION
n° CEVE – 2025 – 14

*relative à la création d'un nouveau parcours-type en Licence professionnelle
mention Aménagement paysager Conception, Gestion, Entretien à
la faculté de d'administration et communication*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole , notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve la création de la Licence professionnelle mention Aménagement paysager Conception, Gestion, Entretien parcours-type Assistant du Paysagiste Concepteur, sous réserve de l'ouverture du parcours-type à la rentrée 2025-2026.

La capacité d'accueil et le seuil d'ouverture pour la rentrée 2025-2026 sont fixés à 16 étudiants inscrits minimum.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**


Hugues KENFACK
